

Montélimar agglomération

# Le projet de méthanisation à Allan enterré par la préfecture

Après trois ans de rebondissements, la préfecture de la Drôme a rejeté par un arrêté la demande d'enregistrement de l'unité de méthanisation à Allan portée par la SAS Agri-biogaz Allan.

C'est un revers décisif pour le très décrié projet d'une usine de méthanisation à Allan, au sud de Montélimar. Un arrêté de la préfecture de la Drôme a rejeté la demande d'enregistrement déposée en 2020 et complétée en 2023 par la société Agri Biogaz Allan, le 17 août dernier, révèle *Le Dauphiné libéré*.

Un premier permis de construire avait été déposé en 2020 en mairie d'Allan. Un collectif d'habitants, d'agriculteurs et d'entrepreneurs s'était alors monté pour empêcher le projet. À peine la pétition citoyenne avait-elle été mise en ligne, que Patricia Brunel-Maillet, élue municipale à Montélimar à l'époque dans la majorité et désormais dans la minorité (Montélimar Ensemble), manifestait son opposition sur les réseaux sociaux. L'association Allan Environnement, actuellement présidée par elle, a alors été créée.

Avec Laurent Lanfray, son binôme dans le canton de Montélimar-2, qui englobe le village d'Allan, ils avaient exprimé



Le projet d'usine de méthanisation d'Allan tel qu'il avait été présenté a été définitivement abandonné. Archives photo Le DL/Karine Wierzb

leur « opposition farouche » au projet porté par la société Agri-biogaz Allan.

En novembre 2020, le permis de construire avait été, une première fois, rejeté par les services de l'État. « Vous avez déposé des pièces complémentaires en mairie le 22 septembre 2020. Toutefois, il s'avère que ces pièces ne répondent pas à la demande qui vous a été formulée au regard des éléments de votre dossier pour les travaux envisagés. Du fait de l'absence de ces éléments conformes à la réglementation, je vous informe que votre dossier de permis de construire a donc été classé sans suite », avaient écrit les

services de l'État à la société Agri-biogaz Allan. Un second permis de construire avait été déposé en octobre 2021.

## Un arrêté préfectoral

Durant trois ans, élus municipaux, communautaires et habitants se sont, pour la plupart, opposés au projet de l'usine jusqu'à la réalisation en juin 2023, d'une enquête publique donnant lieu à un nouveau refus de permis de construire de la part de la préfète Élodie Degiovanni, juste avant son départ.

Les porteurs de projet ne fai-

sant pas appel, la préfecture a donc pris un arrêté de rejet d'une demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation à Allan par la SAS Agri-biogaz Allan le 17 août 2023, le clôturant définitivement. Cet arrêté met en avant le besoin en eau de 5 000 mètres cubes annuels notamment par les réseaux d'eau potable et d'irrigation, l'absence d'autorisation de raccordement en eau potable de l'établissement par les collectivités locales sollicitées mais aussi la non-conformité de l'approvisionnement en eau quant à la réalité des engagements obtenus.

« Ce projet-là, à cet endroit-là,

porté par ces personnes-là n'est plus d'actualité, se réjouit Patricia Brunel-Maillet. L'association est heureuse que ce projet, qui était une réelle aberration, soit abandonné. » L'élue tient à souligner qu'elle n'est « pas contre le développement des énergies renouvelables dans la mesure où celles-ci soient étudiées ». Et d'ajouter : « On ne peut pas vouloir monter un tel projet et ne pas se pencher sur les soucis d'approvisionnement, de distance et des champs d'épandages. Nous allions entrer dans un réel conflit d'approvisionnement avec toutes les usines comme celle-ci qui existent. »

De son côté, Julien Cornillet, maire de Montélimar et président de Montélimar agglomération, rappelle qu'il s'agissait « surtout d'un problème de dimensionnement. L'État a donné raison à nos observations ». Et de préciser : « Nous avons besoin de ce type de solutions pour nos collectivités. Nous allons devoir gérer nos biodéchets. Cette technologie de méthanisation doit être prise en compte mais en gardant une dimension logique par rapport au territoire. » Le message est limpide.

## • Carla Frillici

Contactés, les porteurs de projet n'ont pas souhaité s'exprimer dans *Le Dauphiné libéré*.